

Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains
Service Environnement et Transition Energétique

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHARTE
RELATIVE AUX ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE.**

MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

Participants :

M. Materne WOLFF, Ville de Strasbourg, service Environnement et Transition Energétique
M. Patrick RISCHE, Ville de Strasbourg, service SIRAC

M. Carl HEIMANSON, Agence Régionale de Santé Alsace
M. Philippe LERGENMULLER, Habitation Moderne

Mme Delphine HAETTEL, Orange
M. Laurent LOUP, Bouygues Telecom
M. Agostino PULLARA, Free Mobile
M. Sébastien BEYER, SFR

Absent-es :

M. Paul MEYER, Ville de Strasbourg, Adjoint en charge de la ville numérique
M. Alexandre FELTZ, élu ville de Strasbourg, excusé
Mme Christel KOHLER, élue ville de Strasbourg, excusée
M. Nicolas MATT, élu ville de Strasbourg
M. Jean-Baptiste GERNET, élu ville de Strasbourg, excusé
Mme Françoise WERCKMANN, élue ville de Strasbourg
Mme Françoise SCHAETZEL, élue ville de Strasbourg, excusée
M. Jean-Emmanuel ROBERT, élu ville de Strasbourg
Mme Laurence VATON, élue ville de Strasbourg

M. Didier HOUILLON, Directeur DESPU, excusé

M. Jean-Luc HOCH, CUS Habitat, excusé
Mme Kerstin STENBERG, Priartem Alsace, excusée

14h20 - Introduction de la réunion : M. Materne WOLFF

* * *

I / Présentation du bilan d'activités :



présentation CCSC 13122017.pdf

II / Débat sur le bilan 2017 et perspectives 2018

Les éléments du bilan de l'année 2017 présentés ci-dessus sont validés.

En réponse aux questions posées en CCSC de décembre 2016, la Commission acte la montée en charge sur la base MithraREM des antennes Microcell déployées au centre-ville ainsi que la préparation des modèles de données relatives aux 32 communes de l'Eurométropole.

Pour l'année 2018 à venir, le travail se poursuivra à l'instar de ce qui a été fait jusqu'à présent, à savoir :

- Instruction des dossiers DIM relatifs à la ville de Strasbourg
- mise à jour en temps réel de la cartographie des niveaux de champ pour la ville
- réalisation d'études au coup par coup sur demande des mairies des 32 communes de l'EMS

Question de Mr LERGENMULLER : en qualité de signataire de la charte, est-il envisageable de présenter en CTO tous les dossiers relatifs au patrimoine bâti de Habitation Moderne, donc également ceux situés dans les communes autres que Strasbourg ?

Réponse en l'absence d'élus : sur sollicitation, une réponse sera toujours donnée au cas par cas, sous forme d'avis, mais nous ne pouvons pas acter, ici et aujourd'hui, l'élargissement du périmètre d'action à l'ensemble des communes de l'Eurométropole sans avoir préalablement obtenu l'accord des mairies en ce sens.

Plus généralement, la question de l'élargissement du périmètre à l'ensemble de l'EMS devra être posée à l'occasion de la reconduction éventuelle de la charte actuelle (périmètre ville) en 2018. Une nouvelle charte avec un nouveau périmètre pourra être envisagée à cette occasion (déc. 2018). Le cas échéant, il faudra nécessairement opérer un transfert de compétence entre les communes concernées et l'Eurométropole.

* * *

Clôture de la réunion à 16h00.



Materne WOLFF
Ingénieur en Chef

Responsable du suivi de la charte sur les ondes

